



## Copro sans syndic renovation toit

Par **SWEB**, le **05/11/2009** à **18:21**

Bonjour,

Je suis propriétaire en majorité d'un logement en copropriété sans syndic ( 2 propriétaires), suite à des problèmes d'étanchéité je souhaite faire rénover la toiture.

Le copropriétaire fait trainer les choses, trouve toujours une raison de repousser les travaux, prétend qu'il n'a pas les moyens pour le moment de faire des frais sur cette toiture et pourtant il loue la partie qui lui appartient, perçoit donc des loyers.

Je pense qu'il finira par refuser de participer aux frais de rénovation. En a-t-il le droit ? Avez-vous des conseils à me donner ? Y a-t-il des solutions juridiques ?

Merci